

MARTINE PINVILLE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@MartinePinville

Paris, le 23 octobre 2015 N° 940

Martine PINVILLE salue la publication du décret portant la création de la Commission de concertation du commerce

Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, à la consommation et à l'économie sociale et solidaire, salue la publication cette semaine au Journal Officiel du <u>décret</u> portant création de la Commission de concertation du commerce.

Comme s'y était engagé le Président de la République, en insistant sur la nécessité de créer « une instance de concertation du commerce » afin « que la répartition de l'effort soit suffisamment harmonieuse pour que les commerces en soient favorisés », la Commission de concertation du commerce sera ainsi prochainement installée.

Cette instance que présidera Martine PINVILLE, rassemblera l'ensemble des acteurs du commerce.

« Je suis heureuse que la Commission de concertation du commerce puisse être installée tout prochainement. Représentant l'ensemble des forces vives du commerce, cette instance consultative sera un véritable atout pour la co-construction des politiques publiques que je mène », a déclaré la Secrétaire d'Etat.

C'était une attente forte des acteurs, notamment du Conseil du Commerce de France. La Commission de concertation du commerce assurera la reconnaissance des labels et systèmes de garanties du commerce équitable, précédemment assignée à la Commission nationale du commerce équitable (CNCE) aujourd'hui dissoute.

Elle aura pour but de favoriser un dialogue constructif entre tous les acteurs (Etat, représentants des entreprises et des organisations syndicales, mais aussi acteurs institutionnels -financeurs publics, élus, personnalités qualifiées, etc.) autour des prochaines grandes mutations et des attentes du secteur :

- l'évolution du commerce face aux évolutions sociodémographiques, aux nouveaux comportements d'achats et aux défis environnementaux,
- la transition numérique, la complémentarité des canaux et la fluidité du parcours client,
- la prise en compte de l'environnement de l'entreprise (normes, etc),
- la dynamisation du commerce de centre-ville et l'équilibre des territoires.



La Commission de concertation du commerce sera installée d'ici la fin de l'année et sera composée de trois collèges :

- Collège des entreprises du commerce : 17 organisations professionnelles du commerce, dont le Conseil du commerce de France, les fédérations de grandes enseignes alimentaires, la confédération des commerçants de France, les réseaux de franchise, les réseaux du commerce associé et le commerce automobile, choisissent chacune un(e) représentant(e);
- Collège des salariés du commerce: les 5 organisations syndicales représentatives au niveau national (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, et CFTC) choisissent chacune un(e) représentant(e);
- Collège des personnalités qualifiées, qui seront désignées par la Ministre.

<u>Contacts presse cabinet de Martine PINVILLE</u> : Sophie DULIBEAU et Cihem GHARBI 01 53 18 44 13 - <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>